Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260311-D26_20-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_20

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 11 mars**, à 19 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le jeudi 05 mars 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de Conseillers présents : 20
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 05 mars 2026

****

Présents : Mme GIROUX Yolande, Mme DELAHAIS Odile, M. DENOUAL Jean, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. DESBOIS Jean-Pascal, Adjoints au Maire,
M. LARCHER François, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, M. CORVAISIER Christophe, Mme POREE Fabienne, Mme DONDEL Hermina, Mme CHAUVIN Adeline, Mme FERRÉ Karine, Mme RUELLAN-PENTROI Sandrine, Mme CORNU-HUBERT Rozenn, M. FÉVRIER Eric, M. ARNAL Cyrille, Mme AOUSTIN Nathalie, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. COCHARD Alain pouvoir à Mme DELAHAIS Odile, Mme BAUDOIN Nadine pouvoir à Mme CHAMPAGNAY Annie, M. RIAUX Bertrand pouvoir à Mme DUTAY-MOREL Isabelle, Mme MASSIOT-PAULIAT Sophie pouvoir à Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël pouvoir à M. DESBOIS Jean-Pascal.

Absents excusés : -

Absents : M. HIGNARD Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. LEPORT Florian.

****

Président de séance : Mme GIROUX Yolande, Adjointe.
Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, M. LE BESCO Joël, Maire ne prend pas part au vote.

Secrétaire de séance : Mme DONDEL Hermina, Conseillère Municipale.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260311-D26_20-DE

26-20)COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe aux finances

Nomenclature : 7.1 – FINANCES LOCALES/Décisions budgétaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29, relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Financier Unique,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Financier Unique,
VU la délibération n°21-152 du 29 septembre 2021 approuvant la mise en place du compte financier unique et d'appliquer par conséquence et par anticipation la nomenclature M 57 à compter de l'exercice 2022 pour le budget principal de la commune et ses budgets annexes tenus en comptabilité M 14,
*VU l'avis favorable de la commission **« Finances »** réunie le 28 janvier 2026,*

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025,
CONSIDERANT l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
CONSIDERANT la comptabilité des valeurs inactives,
CONSIDERANT que le Compte Financier Unique, établit une parité des comptes entre l'ordonnateur (la commune de Combourg) – et le comptable (le Service de Gestion Comptable de Dol de Bretagne),
CONSIDERANT que Madame Yolande GIROUX, Adjointe aux Finances, a été désignée pour présider la séance,
CONSIDERANT que Monsieur Joël LE BESCO, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Yolande GIROUX pour le vote du Compte Financier Unique,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du Compte Financier Unique 2025 du Service de l'Assainissement collectif, lequel peut se résumer ainsi :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	169 110,92 €	189 855,71 €	219 316,91 €	1 110 615,73 €	388 427,83 €	1 300 471,44 €
Résultat de l'exercice	20 744,79 €		891 298,82 €		912 043,61 €	
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	582 863,02 €		582 863,02 €	
Résultats de clôture	20 744,79 €		308 435,80 €		1 494 906,63 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	24 100,00 €	0,00 €	24 100,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	169 110,92 €	189 855,71 €	826 279,93 €	1 110 615,73 €	995 390,85 €	1 300 471,44 €
Résultats définitifs	**20 744,79 €**		**284 335,80 €**		**305 080,59 €**	

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260311-D26_20-DE

Les Restes à Réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées pour un montant de 24 100.00 € et aux recettes à percevoir pour un montant de 0 €.
Ils seront inscrits dans les colonnes « Report » au budget primitif de l'exercice 2026.

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **D'ADOPTER** le Compte Financier Unique CFU 2025 du budget du service de l'Assainissement collectif tel que présenté,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

H. DONDEL

Pour le Maire, par application de l'article L. 2121-14 du CGCT

Y. GIROUX, Adjointe aux Finances